

Séance du 27 mai 2024

Membres en exercice : 11
Présents : 6
Absents : 5
Représentés : 0
Votants : 6
Pour : 6
Contre : 0
Abstentions : 0

Le vingt-sept mai deux mille vingt-quatre, à 21 heures 00, le Conseil Municipal de Sabarat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Laurent MILHORAT
Présents : Laurent MILHORAT, Didier REY, Carole LACANAL, Patricia BARRE, Stéphanie BRIERE, Jean-François THEUILLON
Représentés :
Absents : Agnes LEAL RAMIREZ, Arnaud BUSCAIL, William ESQUIROL, Gwenaëlle LAPEYRE, Magnolia PONS
Secrétaire de séance : Carole LACANAL
Date de la convocation : 22 mai 2024

Objet : Validation du montant des attributions de compensation définitives 2024

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération de la Communauté de Communes Arize Lèze en date du 6 mai 2024 approuvant le contenu et les conclusions du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 22 avril 2024 et validant le montant des Attributions de Compensation Définitives 2024 comme suit :

La Communauté de Communes Arize Lèze a validé une révision libre afin de permettre le financement de la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours et de l'entretien et des dépenses imprévues de la voirie d'intérêt communautaire.

Cette contribution a été déduite des Attributions de Compensation définitives 2019.

Monsieur le Maire propose de retenir le régime de révision libre des AC et de prendre acte des montants d'attribution des AC définitives 2024 suivants :

COMMUNES	AC 2019 DEFINITIVES	PRODUIT REVISION AC LIBRES 2024	AC 2024 DEFINITIVES
ARTIGAT	-2 622 €	4 910 €	-7 532 €
CARLA BAYLE	5 933 €	9 101 €	-3 168 €
CASTERAS	-586 €	241 €	-827 €
DURFORT	-4 422 €	1 190 €	-5 612 €
LE FOSSAT	144 076 €	10 961 €	133 115 €
LANOUX	-1 890 €	478 €	-2 368 €
LEZAT SUR LEZE	231 881 €	22 215 €	209 666 €
MONESPLE	-1 208 €	243 €	-1 451 €
PAILHES	-2 974 €	3 176 €	-6 150 €
SAINT YBARS	-8 981 €	5 380 €	-14 361 €
SIEURAS	-2 443 €	727 €	-3 170 €
VILLENEUVE	-3 880 €	1 062 €	-4 942 €
SAINTE SUZANNE	-7 014 €	1 949 €	-8 963 €
LA BASTIDE DE BESPLAS	-5 977 €	2 943 €	-8 920 €
LES BORDES	2 042 €	6 132 €	-4 090 €
CAMARADE	-6 414 €	2 851 €	-9 265 €
CAMPAGNE	-5 826 €	3 175 €	-9 001 €
CASTEX	-5 636 €	1 538 €	-7 174 €
DAUMAZAN	58 373 €	5 027 €	53 346 €
FORNEX	-99 €	1 550 €	-1 649 €
GABRE	-10 668 €	2 402 €	-13 070 €
LOUBAUT	-1 741 €	348 €	-2 089 €
LE MAS D'AZIL	19 669 €	10 938 €	8 731 €
MERAS	-4 326 €	865 €	-5 191 €
MONTEA	-5 401 €	1 174 €	-6 575 €
	41 185 €	3 373 €	37 812 €
	-1 818 €	658 €	-2 476 €

Date de transmission de l'acte: 10/06/2024

Date de reception de l'AR: 10/06/2024

TOTAUX	419 233 €	104 609 €	314 624
---------------	------------------	------------------	----------------

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le montant des AC définitives 2024,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver la notion très importante de solidarité entre les communes ;

- de retenir le régime de révision libre des AC ;

- d'approuver les montants définitifs des Attributions de Compensation 2024 comme suit :

COMMUNES	AC 2019 DEFINITIVES	PRODUIT REVISION AC LIBRES 2024	AC 2024 DEFINITIVES
ARTIGAT	-2 622 €	4 910 €	-7 532 €
CARLA BAYLE	5 933 €	9 101 €	-3 168 €
CASTERAS	-586 €	241 €	-827 €
DURFORT	-4 422 €	1 190 €	-5 612 €
LE FOSSAT	144 076 €	10 961 €	133 115 €
LANOUX	-1 890 €	478 €	-2 368 €
LEZAT SUR LEZE	231 881 €	22 215 €	209 666 €
MONESPLE	-1 208 €	243 €	-1 451 €
PAILHES	-2 974 €	3 176 €	-6 150 €
SAINT YBARS	-8 981 €	5 380 €	-14 361 €
SIEURAS	-2 443 €	727 €	-3 170 €
VILLENEUVE	-3 880 €	1 062 €	-4 942 €
SAINTE SUZANNE	-7 014 €	1 949 €	-8 963 €
LA BASTIDE DE BESPLAS	-5 977 €	2 943 €	-8 920 €
LES BORDES	2 042 €	6 132 €	-4 090 €
CAMARADE	-6 414 €	2 851 €	-9 265 €
CAMPAGNE	-5 826 €	3 175 €	-9 001 €
CASTEX	-5 636 €	1 538 €	-7 174 €
DAUMAZAN	58 373 €	5 027 €	53 346 €
FORNEX	-99 €	1 550 €	-1 649 €
GABRE	-10 668 €	2 402 €	-13 070 €
LOUBAUT	-1 741 €	348 €	-2 089 €
LE MAS D'AZIL	19 669 €	10 938 €	8 731 €
MERAS	-4 326 €	865 €	-5 191 €
MONTFA	-5 401 €	1 174 €	-6 575 €
SABARAT	41 185 €	3 373 €	37 812 €
THOUARS	-1 818 €	658 €	-2 476 €
TOTAUX	419 233 €	104 609 €	314 624

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents donne pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Secrétaire de Séance,

A Sabarat, le 27 mai 2024

Le Maire,
Laurent MILHORAT

Le maire certifie sous sa responsabilité

le caractère exécutoire de cet acte le 10 JUIN 2024

après dépôt en Sous-préfecture le 10 JUIN 2024

après publication ou notification le 10 JUIN 2024

Date de transmission de l'acte: 10/06/2024

Date de réception de l'AR: 10/06/2024

009-210902532-2024_17-DE

A G E D I

